

b¹

Mariage de
Joseph
Rassart et de
Marie-Joseph
Rassart.

Le dit huit est le huit le quinze avril
sur le bureau du notaire
présent pour maire officier de l'état civil
M. Hainbaucourt et deux témoins, l'un
Rassart et l'autre son frère
Et comparu le sieur Joseph Rassart, fils de
un de quarante quatre ans, né à l'école de la
Saint-Joseph dit Joseph, fils de
fils majeur de son père, de la commune de
Lecroix-ne-jouir, un huit est le huit, et
Félicité Marie-Joseph d'Origny, fille de
Félicité et Joseph et sa sœur
Et outre Demoiselle Marie-Joseph Rassart, fille
un enfant, Hainbaucourt, le quinze mars, 1844
est quatre vingt trois, et Domicile au dit Hainbaucourt
fille majeure de son père et sa sœur de la commune de
Hainbaucourt le quatre jours dit huit est le huit



10
Et Demourant Vivants jules albertine? Puhaly iii jous
Et précédentes



Lesquels nous ont
Célébration. Du mariage. Lesquels ont été
publications ont été
Dumauher, cinq et deux avril protesté avoir et a
contester les mêmes jours, cinq et deux avril protesté
aux heures ordinaires, comme il est constaté par l'original
Du maire dudit contester, notaire du quatorze avril
protesté avoir, nul huit C'est dix huit.

aucune opposition audit mariage ultérieurement il a signifié a
Krainbaumert, ny même en la commune de contester comme
il est dit par le l'original Dudit mariage de cette commune
notaire du quatorze avril protesté avoir nul huit C'est dix
huit, faisant droit à leur opposition après avoir donné
Lecture de toutes les pièces écrites mentionnées et de l'original
sur du fode j'ai des fiancés, et nous demandé au futur
époux et à la future épouse. si protesté, j'ai vu par le
mari et futur femme chacun d'eux a donné réponse
séparément et affirmativement, de l'absence du nom de la loi que
Le futur jacobus josph gopart et Domicille marie josph
Dapmél, font valoir un mariage de quoi nous avons demandé
au procureur des fiancés jullema gopart, age de quarante
un ans, frère a l'époux, et augustine gopart age de trente ans
aux fiancés a l'époux, tous deux habitants de Paris (Paris) Louis
Léon, age de quarante quatre ans, frère de l'époux,
jullemalet a l'époux, et Louis Duguesne age de quarante
trois ans, jullemalet a l'époux, frère a l'époux, et tout les
sont présents et les fiancés l'ont vu nous après lecture
j'ai dit

Jacques josph gopart L. Dapmél
marie josph Dapmél
D. j. Dapmél L. Duguesne
Augustin gopart L. Dapmél
L. Dapmél